

Compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale SLTC

Mardi 10 septembre 2019

14h00 – 17h00

Salle internationale, 3^{ème} étage MSH

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil du 07/03
2. Bilan des contrats doctoraux
3. Bilan des formations
4. Comités de suivi
5. Taux d'encadrement des thèses
6. Bilan de la campagne d'aide à la mobilité – vague 2
7. Orientation budgétaire de l'ED
8. Questions diverses

- **Membres présents** : Jérôme BALEZO (représentant du service de la documentation et de l'édition de l'UL), Bernard BALZANI (représentant du 2L2S), Christian BASTIEN, Cécile BERTRAND-DAGENBACH, Vanessa BINET, Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI, Marie-Noëlle DIVERCHY, Christophe FEYEL, Adrien GOBLOT, Marie-Laurence KIEFFER, Marie-Laurence KNITTEL, Fabienne LEMETAYER (en visio), Philippe NABONNAND, Jean-Michel PEREZ, Valérie SAINT-DIZIER, Melissa MELO,

- **Membre excusés** : Thomas HUOT-MARCHAND et Patrick MENU.

-

Cécile BERTRAND-DAGENBACH introduit la séance du Conseil par la présentation de la journée de rentrée de l'ED qui aura lieu cette année le mardi 5 novembre 2019 à Nancy (sur le site libération en salle internationale). Tous les directeurs de laboratoire, les directeur(rice)s de thèse ainsi que les membres du Conseil sont cordialement invités.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH informe que le projet Mutacamp concernant la rénovation de la salle des doctorants sur le campus Lettres va être financé à hauteur de 40 000 € grâce au dispositif CVEC (Contribution de la Vie Etudiante et de Campus). Elle rappelle que la CVEC est une contribution d'un montant de 90 € payable depuis la rentrée 2018/2019 par tous les doctorants de l'UL et qui sert par la suite à financer des projets visant à améliorer la vie des campus. A cette somme, sera ajouté 10 000 € par la Direction de la Recherche et Valorisation soit 50 000 € pour rénover la salle des doctorants.

1) Approbation du PV du Conseil du 07/03

Cécile BERTRAND-DAGENBACH propose d'approuver le compte-rendu du 07 mars 2019. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2) Bilan des contrats doctoraux

Cécile BERTRAND-DAGENBACH rappelle la faible répartition des contrats doctoraux qui ont été décidés par les pôles :

- Pôle CLCS : 5
- Pôle BMS : 0 car APEMAC, le seul laboratoire concerné a déjà eu un contrat l'année dernière
- Pôle TELL : 0 car l'HISCANT, le seul laboratoire concerné a déjà eu un contrat l'année dernière

Philippe Nabonnand intervient pour dire qu'un équilibre doit être fait par le pôle afin d'augmenter le nombre de contrat à au moins 6.

Le nombre de contrats doctoraux est particulièrement bas à SLTC. Cécile BERTRAND-DAGENBACH rappelle qu'à l'ED il y a cette année :

- 2 contrats doctoraux ENS de Paris (1 au laboratoire HISCANT et 1 au laboratoire AHP-PREST)
- 1 contrat doctoral handicap ministériel (laboratoire ATILF). Il y en a eu 2 à l'UL cette année (1 SLTC et 1 IAEM). L'an prochain les pôles devront débloquent un contrat doctoral supplémentaire fléché pour un doctorant handicapé
- 11 CIFRE dont 4 en 1^{ère} année de doctorat
- 2 LUE (1 au laboratoire ATILF avec et 1 au laboratoire 2L2S avec Lionel Jacquot). Nous avons organisé le recrutement LUE pour un doctorant du laboratoire AHP-PREST mais finalement il sera inscrit à l'ED IAEM mais rattaché aux laboratoires LORIA et AHP-PREST car le codirecteur des AHP-PREST n'est pas HDR.
En plus du contrat, le doctorant bénéficie d'une aide à la mobilité de 45000 € alors que pour les pôles SHS, la dotation de l'aide à la mobilité est de 8000 € Cécile BERTRAND-DAGENBACH a fait remonter cette injustice vis-à-vis des SHS au CLED.
- 1 contrat Région (au laboratoire APEMAC)

Bernard BALZANI ajoute que les labos de l'ED n'ont pas de fond propre comme les gros laboratoires de sciences exactes tel que l'IJL ou autre et ne peuvent pas créer de contrat doctoraux sur ressources propres.

3. Bilan des formations

Cécile BERTRAND-DAGENBACH rappelle que le nouveau schéma de formation doctorale a été mis en application à la rentrée 2018/2019. Elle a regardé attentivement le portefeuille de chaque doctorant et souligne la diversité des profils en terme de formation. 58% des doctorants ont satisfaits aux exigences du schéma. Fabienne LEMETAYER intervient au sujet de cette évolution du schéma de formation doctorale. En effet, il y a de moins en moins de contrats doctoraux et donc de plus en plus de doctorants salariés. On nous demande d'évoluer, de faire toujours et plus de formations en prônant l'excellence de la thèse sans donner de moyens. On surcharge le doctorant à ses frais car les

laboratoires ne peuvent suivre. De ce fait comment donner envie aux générations futures de faire une thèse sans les dégoûter ?

Cécile BERTRAND-DAGENBACH entend bien que ce schéma est compliqué mais elle rappelle que d'une part, les salariés valident automatiquement 5 crédits du fait de leur emploi mais qu'ils peuvent aisément validés 5 crédits dans la partie après-thèse. Tout ce qui sera valable le sera. Mais d'autre part, Cécile BERTRAND-DAGENBACH pense qu'il faut donner des contraintes. L'obtention du diplôme de doctorat n'est pas que la production d'une thèse mais bien d'une formation complète à la recherche. Cela n'empêche pas de regarder les situations individuelles puis qu'elle a reçu des mails de 2 doctorants qui en raison de leur vie religieuse ne peuvent suivre l'ensemble des formations. Elle regarde au cas par cas.

Philippe NABONNAND pense qu'avec ce schéma l'UL se ridiculise. Aucune autre faculté impose un schéma de formation aussi restrictif. On ne fait pas confiance aux collègues. C'est encore un modèle importé des laboratoires de sciences exactes et chaque doctorant devrait être libre de suivre les formations qu'il souhaite.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH fait une brève rétrospective du schéma et comment il a été mis en place. Les autres ED ne sont pas satisfaites non plus mais il faut bien s'y conformer. Christian BASTIEN intervient pour dire qu'il faudrait faire des contrepropositions par rapport au schéma. Cécile BERTRAND-DAGENBACH est d'accord mais il faut se coordonner : les propositions devront remonter par elle. Bernard BALZANI pense qu'en rendant obligatoire ce dispositif, c'est l'UL qui doit doter les doctorants de moyens pour le faire. Ce n'est pas à la charge des laboratoires et de l'ED. En terme de formation, l'ED propose cette année la Journée Doctorale Grand-Est qui aura lieu à Reims (les doctorants peuvent proposer une communication à présenter sur le thème du travail). Le déplacement sera entièrement pris en charge par l'ED (cela vaudra des crédits). L'ED organisera également une journée scientifique : les doctorants sur la base du volontariat pourront présenter leurs sujets de thèse sous forme de posters. Philippe NABONNAND pense que ce n'est pas utile car ce n'est pas une pratique courante en SHS. Marie-Pierre KNIDEL pense au contraire que c'est un bon moyen d'apprendre côté pédagogique. Marie-Noëlle DIVERCHY n'est pas d'accord sur le format des posters. Christian BASTIEN pense au contraire que c'est un bon moyen d'échanger et d'entrer en contact avec d'autres doctorants autour des posters et rompre ainsi la solitude. Marie-Pierre KIEFFER rajoute que cela peut amener des doctorants à voir la diversité des disciplines de l'ED.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH souhaiterait organiser cette journée à Metz en octobre 2020.

Christian BASTIEN propose de se mettre en relation avec Aude MOUGENEZ, gestionnaire du laboratoire pour l'organisation logistique de la journée.

Marie-Noëlle DIVERCHY a demandé aux membres du Groupe de Travail de faire remonter des propositions de formations transverses et notamment des formations sur le numérique et les statistiques car cela manque en SHS. Marie-Noëlle DIVERCHY qui représente les doctorants au GT formation propose de faire un retour sur ce sujet qui pénalise encore et toujours les sciences humaines.

4. Comités de suivi

Actuellement, il existe 2 rapports par an à produire par le doctorant : le rapport d'étape ainsi que le rapport du comité de suivi. Cécile BERTRAND-DAGENBACH propose que ces documents soient fusionnés en un seul document à rendre par an. Cela implique que le comité de suivi soit réuni

chaque année et non à partir de la 3^{ème} année seulement. Philippe NABONAND pense que ce formulaire est trop lourd et qu'il n'a jamais vu cela dans les autres universités qu'il a visité notamment Nantes, Reims, Réunion.

Christophe FEYEL quitte le conseil.

On procède au vote : 1 voix contre, 0 abstention, 13 pour.

La proposition est votée à la majorité absolue. Le comité de suivi devra se réunir dès la première année.

Christian BASTIEN rappelle que les problèmes au niveau de la thèse ne sont pas détectés que par les comités de suivi. Philippe NABONAND souligne que c'est même rare et que cela vient des comités. Une discussion s'ensuit sur les rôles des comités de suivi et Cécile BERTRAND-DAGENBACH conclut que les comités de suivi sont obligatoires depuis l'arrêté du 26 mai 2016 et qu'il faut s'y conformer.

5. Taux d'encadrement des thèses

Cécile BERTRAND-DAGENBACH rappelle la règle d'encadrement des thèses : 1 directeur peut encadrer 10 doctorants à temps plein et 20 doctorants à temps partiel ce qui est beaucoup. Elle a fait remarquer au G8 que des directeurs de thèse en encadraient beaucoup. Il faut préconiser un nombre maximum. Marie-Laurence KNITTEL indique qu'il existe une règle à l'ATILF : 3 thèses encadrés à temps plein soit 6 thèses maximum à temps partiel. Le maximum actuellement est de 3 à 4 doctorants et les enseignants du laboratoire respectent naturellement cette règle. Philippe NABONAND intervient en disant que si un encadrant a le potentiel scientifique pour encadrer autant de doctorants, il faut laisser faire. Mais il reconnaît que 10 c'est déjà beaucoup.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH dit qu'il faut être vigilant sur ce point et regarder toutes les situations (par exemple, un enseignant désigné directeur de thèse car le co-encadrant n'est pas encore HDR etc) afin de prévenir les dérives.

6. Bilan de la campagne d'aide à la mobilité – vague 2

Cécile BERTRAND-DAGENBACH présente le bilan de la 2^{ème} vague de la campagne d'aide à la mobilité. Il y a eu 18 doctorants financés pour un total de 6 470 €.

Au total, il y a eu 43 doctorants financés pour l'année 2019 pour un montant global de 13 255 €. Le tableau est joint en annexe au compte-rendu.

7. Orientation budgétaire de l'ED

Cécile BERTRAND-DAGENBACH décline les principaux centres de dépenses :

- Aide à la mobilité
- Aide au financement des jurys de thèse et impression des mémoires
- Budget consacré aux formations

Les doctorants sollicitent de plus en plus l'ED. Jean-Michel PEREZ demande pourquoi 500 € par doctorant pour l'aide à la mobilité. Philippe NABONAND demande comment est déterminé la dotation de l'ED. Cécile BERTRAND-DAGENBACH lui répond que la dotation d'une ED est calculée par le nombre de doctorant, nombre de soutenance de thèse et à cela est ajouté un coefficient multiplicateur de 2 pour les Ecoles Doctorales en SHS. Certaines ED ont des budgets plus petits que celui de l'ED SLTC mais elles dépensent beaucoup moins.

Le budget n'est pas extensible et il faut donc faire des choix et porter l'effort sur l'impression des thèses au profit de l'aide à la mobilité dont la demande est en constante augmentation.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH présente les nouvelles propositions :

- En ce qui concerne les impressions de thèse (qui sont très disparates en fonction du volume de la thèse), il est décidé d'appliquer un forfait de 100 € par doctorant.
- L'aide au financement de jury sera toujours de 300 € par soutenance
- L'aide à la mobilité sera le plus gros centre de dépense : 500 €/doctorant/ an soit 20 800 €
- Le budget consacré aux formations sera de 9 000 € (14 formations plafonnés à 12h maximum)
- actions et gestion courante de l'ED sera de 5000 €

Jean-Michel PEREZ quitte le conseil.

Philippe NABONNAND demande à ce que l'aide à mobilité soit gérée par les laboratoires et non l'ED. Cécile BERTRAND-DAGENBACH n'est pas pour car l'ED doit avoir un contrôle sur ces demandes et le budget qu'elle octroie. Marie-Noëlle DIVERCHY se demande qui décide de l'octroi des aides.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH lui répond que c'est elle en concertation avec Vanessa BINET.

Bernard BALZANI se pose des questions au sujet des actions et gestion courante de l'ED. Cécile BERTRAND-DAGENBACH lui explique qu'il s'agit des journées doctorales avec la journée de rentrée et la journée scientifique de l'ED. Durant cette journée, les doctorants seront amenés à présenter leurs travaux de recherche sous forme de posters pour ceux qui le souhaitent. Cette journée n'a pas pu avoir lieu cette année faute de budget.

Cécile propose de faire un point sur le budget à chaque conseil.

Ces propositions sont votées à l'unanimité par le conseil.

8. Questions diverses

Mélissa MOREIRA –MELO ? pose la question de l'accès aux ressources éducatives de l'UL après la soutenance de thèse. Valérie SAINTDIER lui répond que c'est au laboratoire d'en faire la demande. Philippe NABONNAND ajoute qu'il faut être membre associé du laboratoire.

Philippe NABONNAND signale vigoureusement que le logiciel Adum utilisé pour la gestion des inscriptions dématérialisées prends beaucoup trop de temps et d'énergie. En effet, ce matin il a reçu 9 mails pour la réinscription du même doctorant. N'y avait –il pas eu de base test, de base de vérification avant de déployer une telle procédure ? Cécile BERTRAND-DAGENBACH répond que ce système d'inscription dématérialisée est nouveau et il y a eu de nombreux bugs mais l'année prochaine, cela devrait rentrer à la normale, le but étant de faire gagner du temps à tous.

La séance est levée à 17 heures 30.